

Révision de la formation professionnelle initiale d'assistant·e en pharmacie CFC: nouveautés

Généralités

Jusqu'à présent:	En vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022
Dénomination de la profession en allemand: Pharma-Assistent EFZ Pharma-Assistentin EFZ	Fachfrau / Fachmann Apotheke EFZ (FaApo) Pas de reconnaissance d'équivalence possible (titre protégé par l'ordonnance sur la formation).
Dénomination de la profession en français: Assistant en pharmacie CFC Assistante en pharmacie CFC	Reste inchangé.
Dénomination de la profession en italien: Assistente di farmacia AFC	Reste inchangé.
3 ans de formation	Reste inchangé.
CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), domaine de formation «commerce de détail et de gros»	CITE, domaine de formation «pharmacie»
Établissement scolaire	Reste inchangé.
Jusqu'à présent: modèle CoRe (modèle compétences-ressources)	Nouveau: modèle CO (modèle axé sur les compétences opérationnelles)
Formation divisée en 12 domaines de compétence dont 2 enseignés exclusivement par l'école professionnelle.	Formation divisée en 5 domaines de compétences opérationnelles (DCO) et 19 compétences opérationnelles (CO). Nouveau: DCO c: « Réaliser des examens et des actes médicaux ».
La compétence 4, Travaux pharmaco-techniques, est importante et examinée lors de la procédure de qualification pratique.	La formation pratique des travaux pharmaco-techniques incombe aux entreprises. Elle ne fait plus partie de la procédure de qualification pratique et est intégrée dans la note d'expérience DCO d donnée par l'école professionnelle.
Pas de limite claire des contenus de la formation entre les trois lieux de formation.	Les objectifs évaluateurs sont clairement définis et répartis entre les trois lieux d'apprentissage (entreprise, école professionnelle et CIE). Les objectifs évaluateurs sont reliés entre eux de manière cohérente par le biais d'un tableau de coordination de la formation.
Formation en grande partie sur «support papier».	«BringYourOwnDevice» aux trois lieux de formation. Achat d'un propre ordinateur portable par les apprentis. L'entreprise de formation a la possibilité de participer à l'achat par le biais du contrat d'apprentissage.
Pas de recommandation officielle de vaccination contre l'hépatite.	Conformément à l'annexe 2 du plan de formation, une protection vaccinale contre l'hépatite A et B est recommandée aux apprentis.

Lieu de formation « Entreprise »

Jusqu'à présent:	En vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022
La formation en entreprise est soutenue par le dossier de formation de pharmaSuisse.	Formation en entreprise au moyen de la plateforme d'apprentissage en ligne «Konvink» (accessible aux apprentis, aux entreprises et aux intervenants CIE).
Mandats pratiques selon les recommandations du dossier de formation, pas de contrôle par une présentation d'œuvres coordonnée.	Les objectifs évaluateurs et mandats pratiques sont répartis selon les semestres, les apprentis exécutent les mandats de manière autonome en pharmacie et les documentent dans la présentation d'œuvre sur Konvink.
Évaluation à la fin de chaque semestre par le formateur (notes de 1 à 6).	Un rapport de formation établi chaque semestre par le formateur est toujours obligatoire, comme pour les autres professions. Les rapports de formation peuvent être créés en ligne sur Konvink.
L'entreprise décide à partir de quand les apprentis peuvent servir des clients.	Dès la fin du 1 ^{er} semestre déjà, un mandat pratique «simple» prévoit de laisser les apprentis accueillir les clients. L'introduction aux conseils a lieu durant les CIE 1 du 2 ^e semestre de la formation.

Lieu de formation « École professionnelle »

Jusqu'à présent:	En vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022
Les connaissances professionnelles (CP) contiennent aussi des matières de culture générale.	Les connaissances professionnelles (CP) selon le plan de formation et les matières de culture générale (CG) selon le Plan d'études cadre CG sont enseignées séparément.
Les CP sont structurées en différentes matières.	Les contenus d'apprentissage du plan de formation sont enseignés en situation selon le modèle d'orientation vers les compétences opérationnelles. La culture générale est enseignée séparément des CP et se fonde sur le plan d'études cadre CG fédéral.
Note individuelle par matière	Note individuelle par DCO (DCO d et e sont regroupés)
Le choix de la langue étrangère (allemand, italien, français ou anglais) est réglementé par le canton.	Reste inchangé.
La langue étrangère est enseignée et notée en tant que matière.	La langue étrangère fait partie du DCO a et n'est pas indiquée séparément dans le certificat.
La langue nationale locale est enseignée et notée en tant que matière individuelle.	La langue nationale locale est enseignée et notée avec l'ECG. De plus, la langue nationale locale est enseignée les CP dans tous les DCO, mais n'est pas indiquée séparément dans le certificat.
1440 périodes	1440 périodes

Le calcul professionnel n'est pas enseigné et noté en tant que manière individuelle.	Reste inchangé. Le calcul professionnel est intégré dans certaines situations à partir des DCO d et e et n'est pas indiqué séparément dans le certificat.
--	--

Lieu de formation « Cours interentreprises (CIE) »

Jusqu'à présent:	En vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022
12-15 journées CIE (différences cantonales)	15 journées CIE pour tous les cantons (uniformisation)
Un cours par année d'apprentissage (env. 5 jours par année)	Un cours par année d'apprentissage - 2 ^e semestre 4 jours - 3 ^e semestre 4 jours - 5 ^e semestre 7 jours
Les premiers secours ne font pas partie de la formation initiale.	Le cours de secouriste niveau 1 IAS (y compris BLS = Basic Life Support et AED = défibrillateur automatisé externe) est intégré dans le 3 ^e CIE (2 jours).
Contenus des CIE différents selon les cantons.	Uniformisation des contenus et des documents valables au niveau national, organisation reste cependant réglée par les cantons
Les attestations de réussite des CIE sont prises en compte dans la note de la procédure de qualification.	Reste inchangé.
Réseau cantonal des intervenants CIE.	Réseau et échanges au niveau national des intervenants CIE possibles par le biais du forum sur Konvink.
« Travaux pharmaco-techniques » est un cours à part entière.	Pas de cours « Travaux pharmaco-techniques ».

« Procédure de qualification (PQ) »

Jusqu'à présent:	En vigueur à partir de la rentrée scolaire 2022
La langue nationale locale est examinée par oral dans le cadre des CP et la note d'expérience des 5 ^e et 6 ^e semestres est évaluée.	La langue nationale locale est examinée par écrit dans le cadre de l'ECG.
La langue étrangère est examinée par oral dans le cadre des CP et la note d'expérience des 5 ^e et 6 ^e semestres est évaluée.	La langue étrangère n'est pas examinée, la note d'expérience de l'EP est intégrée dans la PQ par le biais des CP.
L'examen pratique se déroule sous forme de travail pratique prescrit (TPP) dans l'entreprise formatrice et dure 2 heures.	L'examen pratique se déroule sous forme de TPP dans l'entreprise formatrice et dure 2 heures et demie. (entretien professionnel inclus).
L'examen écrit clôturant les cours des CP dure 3 heures.	La PQ des CP dure 2 heures.
L'examen oral sur les CP dure 30 minutes.	Un entretien professionnel de 30 minutes a lieu à l'issue de l'examen pratique.
L'évaluation par l'entreprise est intégrée dans la PQ.	Pas d'évaluation par l'entreprise pour la PQ.

Les attestations de r�ussite des CIE sont prises en compte dans la note de la PQ.	Reste inchang�.
---	-----------------